

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

La revalorisation des PE : c'est maintenant !

- ARCHIVES - année 2012 / 2013 - le SNUipp.FSU - actions initiées ou soutenues par le SNUipp.FSU national -

Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2012

SNUipp-FSU 65

Alors que le ministre reconnaît lui-même que les enseignants devraient être mieux payés, le SNUipp-FSU le prend aux mots et demande l'ouverture rapide du dossier de la revalorisation.

Le ministre Vincent Peillon le reconnaît lui-même : « il serait digne » de mieux payer les enseignants. Et de fait, les chiffres sont éloquentes. Un enseignant français du primaire gagne en moyenne 320 Euros de moins que ses collègues européens et, en milieu de carrière, 600 Euros de moins qu'un enseignant du secondaire. Il est urgent de résorber ce déclassement salarial.

Déclassement salarial des PE

D'autant que pour la première fois, un rapport de la fonction publique considère que les PE ne se situent plus dans la catégorie « profession intellectuelle supérieure » mais dans celle des « professions intermédiaires ». À ce constat, s'ajoute celui d'un sous-salaire des femmes (interruptions de carrière, temps partiels, accès plus complexe à des fonctions de responsabilité) dans un métier féminisé à plus de 80 %. Les femmes enseignantes du 1er degré sont rémunérées en moyenne 1960 Euros contre 2070 Euros pour les hommes. Des écarts qui croissent au fil de la carrière.

RE-Valoriser le métier

"Faire carrière" dans le corps des professeurs des écoles est de moins en moins valorisant et l'on peut s'inquiéter pour les recrutements à venir. L'annonce de la poursuite du gel du point d'indice est un signe supplémentaire peu encourageant. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande l'ouverture rapide du dossier de la revalorisation qui participe à la priorité à l'école primaire affichée par le Président de la République. Il invite les enseignants des écoles à se mobiliser et envoyer une carte au ministre de l'Éducation nationale « Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant ! ». La remise de ces cartes sera organisée en janvier 2013.

- cliquez ici pour envoyer la carte-pétition au Ministre : <http://www.snuipp.fr/revalorisation/>